

## Le patrimoine architectural colonial de Bingerville (Côte d'Ivoire)

par Kouadio Théodore Yao \*

### Résumé

Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les administrateurs coloniaux ont choisi la ville de Bingerville comme capitale coloniale. Bingerville a donc le statut de ville historique à cause du rôle qu'elle a joué dans la Côte d'Ivoire coloniale d'une part, et de l'autre à cause des nombreux édifices dont elle a hérité et qui sont les vestiges matériels les plus représentatifs de cette époque. L'État ivoirien, conscient de la valeur patrimoniale de ces édifices, a pris des dispositions juridiques pour leur préservation. Cependant, malgré ces dispositions, le bâti colonial de Bingerville est dans un état de conservation alarmant. Le but de cette contribution est d'inventorier les bâtiments coloniaux de la ville de Bingerville, de les classer selon leur fonction et le style architectural qu'ils incarnent, d'analyser l'état de conservation de ce patrimoine et de faire des propositions pour sa mise en valeur.

**Mots clés :** Bâti colonial, Bingerville, Conservation, Vestiges matériels, Ville historique.

### Summary

In the first half of the 20th century, colonial administrators chose the city of Bingerville as their colonial capital. Bingerville therefore has the status of historic town because of the role it played in colonial Côte d'Ivoire on the one hand, and on the other because of many buildings inherited and which are the most material remains representative of this period. The Ivorian State, aware of the heritage value of these buildings, has taken legal measures for their preservation. However, despite these provisions, the colonial building of Bingerville is in an alarming state of conservation. The purpose of this contribution is to inventory the colonial buildings of the city of Bingerville, to classify them according to their function and the architectural style they embody, to analyze the state of conservation of this heritage and make proposals for its development.

**Keywords :** Colonial buildings, Bingerville, Consultation, Material vestiges, Historic town.

### Introduction

Après la création des comptoirs le long des côtes par les négociants d'esclaves, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle l'administration coloniale française a favorisé l'urbanisation des centres politiques et administratifs des territoires conquis afin de mieux en tirer profit. Ces villes répondent à des canevas précis comme le souligne Alain Sinou : « *Les villes de l'Afrique d'aujourd'hui ont été, pour la plupart d'entre elles fondées par des colonisateurs qui y ont appliqué des principes d'aménagement propres à leur pays d'origine.* »<sup>1</sup> À l'issue de la colonisation, de nombreux vestiges matériels de cette époque ont été laissés en place, dont le patrimoine bâti qui témoigne de l'ampleur de la présence coloniale en ces lieux. Plusieurs villes de la Côte d'Ivoire ont hérité de ce patrimoine matériel.

#### 1 - Problématique

Née de la volonté du colonisateur français, Bingerville est l'une de ces villes. Elle abrite encore un patrimoine bâti issu de la colonisation.

Quelle est la diversité des bâtiments coloniaux de Bingerville ? Dans quel état de conservation se trouvent-ils ? Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour assurer leur valorisation ? Ce sont ces aspects à étudier que soulève notre thématique. La résolution de ces questions permettra de répondre à la question fondamentale : Quel est l'état des lieux du bâti colonial de Bingerville ?

#### 2 - Méthodologie

Cette étude a été menée grâce à l'ouvrage *L'architecture coloniale en Côte d'Ivoire*, publié par le Ministère de la Culture en 1985, qui nous a permis d'appréhender ce qui a été fait concernant le bâti colonial de Bingerville. Nous y avons découvert les photos de certains bâtiments coloniaux de la ville auxquelles nous avons associé celles

---

\* yaotheodore@gmail.com

Doctorant à l'Université FHB de Cocody Abidjan - Côte d'Ivoire, UFR des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS), Département d'Histoire.

<sup>1</sup> Alain SINOU, et al. *Les villes d'Afrique Noire : Politique et opérations d'urbanisation et d'habitat entre 1650 et 1960*, Paris, Ministère de la coopération et du développement, La Documentation française, 1989, p. 11.

trouvées sur internet et d'autres photographiées directement lors de l'examen visuel des bâtiments. Outre ces aspects, nous avons procédé à des enquêtes orales auprès des habitants de la ville : autochtones Ébrié, vieillards et toutes personnes ayant un lien avec un édifice colonial : c'est le cas de ceux qui les habitent ou y travaillent.

### ***I - Inventaire et typologies du bâti colonial de la ville de Bingerville***

La prospection pédestre menée dans le cadre de cette étude a permis de dénombrer plus de 43 bâtiments coloniaux répartis sur 20 sites et plus de 15 logements dans le noyau colonial de la ville. Le tableau ci-dessous est le récapitulatif des bâtiments inventoriés.

#### **1 - Le récapitulatif des bâtiments inventoriés (bâtiments légués par la colonisation à Bingerville)**

<b>Dénomination ou fonction coloniale</b>	<b>Dénomination ou fonction actuelle</b>	<b>Nombre de bâtiments coloniaux sur le site</b>
Palais du Gouverneur	Orphelinat de garçons de Bingerville	3
Palais de justice	Sous-préfecture de Bingerville	1
Petit séminaire de Bingerville	Petit séminaire de Bingerville	3
Église de Bingerville	Église catholique Saint Augustin de Bingerville	1
École primaire Supérieure	Lycée moderne de Garçons de Bingerville	5
École de Gbagba	École primaire Gbagba sud	1
École militaire préparatoire technique	École militaire préparatoire technique	> 7
Institut français pour le développement du café-cacao	Centre National de Recherche Agronomique	5
Station agricole	École régionale d'agriculture du sud	2
Inspection des écoles	Inspection de l'enseignement primaire	2
Musée Combes	Centre des arts appliqués	1
Hôpital de Bingerville	Hôpital Général de Bingerville	2
Inconnue	Les services du ministère de l'Agriculture	1
Inconnue	Ministère de la Construction et de l'Urbanisme	1
Inconnue	La gendarmerie	1
Inconnue	La police	1
Inconnue	Le Trésor	1
Inconnue	La mairie	1
Inconnue	Hôpital psychiatrique	2
Inconnue	Collège moderne de Bingerville	3
Les logements	Les logements	> 15
	<b>TOTAL</b>	<b>&gt; 58</b>

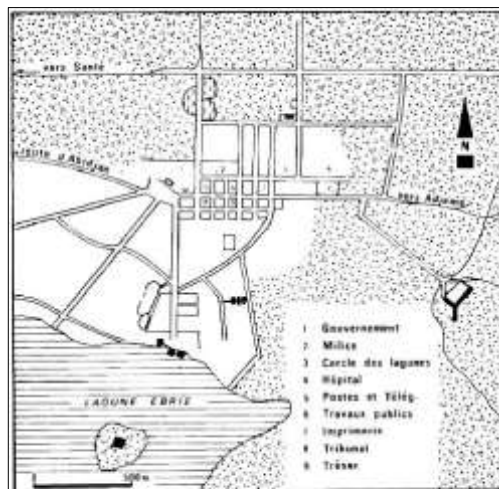
## 2 - Typologie fonctionnelle et styles des bâtiments coloniaux de la ville de Bingerville

Au regard des données de l'inventaire, les bâtiments coloniaux de la ville de Bingerville peuvent être classés selon leur fonction et le style architectural qu'ils incarnent.

Concernant la typologie fonctionnelle, on dénombre **deux édifices à usage administratif** : le palais du Gouverneur aujourd'hui orphelinat de garçons de Bingerville et le palais de justice devenu sous-préfecture.

Le palais du Gouverneur est le bâtiment colonial le plus imposant de la ville. Son gigantisme laisse croire qu'il a été édifié dans l'optique de représenter la France et impressionner la population. En effet, l'architecture coloniale n'a-t-elle pas été utilisée par moments pour impressionner les populations du territoire conquis et exprimer la grandeur de la France ? Cet aspect de l'architecture coloniale est mentionné dans le rapport du conducteur des travaux Couteau du 23 octobre 1889<sup>2</sup> : « *les indigènes sentiront l'autorité et la respecteront davantage en voyant une construction plus grandiose et plus harmonieuse avec le grade du haut fonctionnaire qui l'habitera* ».

Tous les matériaux qui ont servi à la construction de ce bâtiment, par une équipe du Génie militaire français dirigée par le commandant Thomasset<sup>3</sup>, ont été importés de France. Le coût total de la construction s'élève à 80 000 francs de l'époque. Le bois utilisé pour les fenêtres et les portes est du sapin rouge, le carreau vient de France (Marseille) de même que le ciment et le béton. Tous ces matériaux importés expriment la volonté de bâtir un édifice censé représenter la France avec des matériaux plus résistants. Le palais du Gouverneur occupe l'emplacement de l'ancien cimetière du village d'Akwe-Djemin. Sa construction, débutée en 1905, est achevée en 1911-1912. Le gouverneur Angoulvant<sup>4</sup> en a été le premier résident. Ainsi, contrairement à ce qui est répandu dans l'opinion, le Gouverneur Binger<sup>5</sup> n'a jamais habité Bingerville. Il n'est venu qu'une seule fois dans la ville qui porte son nom, c'est en 1927<sup>6</sup>.



Carte 2. — Plan de Bingerville.  
Sources : Annuaire du Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, I, 1913-1914 et Archives nationales, C 1, 012.2.

**Plan de Bingerville vers 1913-1914**  
(Collection J.-J. Fadeuilhe)



**en 1951 (Foyer des Métis)**

(Source : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ulyse/>)



**Le palais du Gouverneur**

**en 2019 (Orphelinat de Garçons)**

(Cliché Kouadio Théodore Yao)

<sup>2</sup> Archives nationales, Section Outre-Mer (Aix-en-Provence), Guinée, Carton XII, dossier 2 pièces 1. Cité par Jacques SOULILLOU (dir), *Rives coloniales : Architecture de Saint Louis à Douala*, Paris, ORSTOM, 1993, p. 90.

<sup>3</sup> Il a été l'un des membres de la mission d'étude et de reconnaissance de la vallée de la Comoé à Grand-Bassam, du Bandama à Grand-Lahou et Petit-Bassam, et de l'étude du chemin de fer.

<sup>4</sup> Gabriel ANGOULVANT, (1872-1932), sixième gouverneur de la Côte d'Ivoire (1908-1916). Successeur de Clozel et prédécesseur d'Antonetti.

<sup>5</sup> Louis-Gustave BINGER, officier, explorateur, ethnologue, administrateur (1856-1936) ; il a été le premier gouverneur titulaire de la Côte d'Ivoire (1893-1896).

<sup>6</sup> M. Stéphane BOLOU, éducateur responsable du niveau collège et des visites à l'orphelinat de garçons de Bingerville, interrogé à Bingerville (préau de l'orphelinat) le 11 octobre 2017.

Outre le palais du Gouverneur, il y a le palais de justice qui abrite actuellement les locaux de la sous-préfecture. Construit en 1910, ce palais abritait le tribunal de première instance de la colonie.

Bingerville était choisie à l'époque pour en être le siège du fait de son statut de capitale provisoire de la colonie, donc une ville très importante.

À Gbagba fonctionnait un tribunal indigène dont il ne reste plus aujourd'hui que des ruines (un escalier et un mausolée). Le tribunal de la colonie connaissait les cas de délinquance, de démêlés avec l'administration, de vol, etc... Et les cas d'adultère et de divorce étaient traités par le tribunal coutumier ou indigène.



Ci-dessus : Le palais de justice de Bingerville à l'état d'origine

Carte postale vers 1910 (Collection I&M)



À droite, ci-dessus et ci-contre :

Vestiges du tribunal coutumier de Bingerville, en 2019

(Clichés Kouadio Théodore Yao)



Outre les édifices à usage administratif, Bingerville abrite également **des édifices religieux** hérités de l'époque coloniale. Il s'agit de l'église catholique Saint Augustin et du petit séminaire de Bingerville. C'est le 28 juillet 1904 qu'une demande de parcelle pour bâtir la mission à Bingerville<sup>7</sup> fut formulée auprès du gouvernement central. L'accord du terrain date du 26 octobre 1904<sup>8</sup>. L'espace est situé non loin de l'actuel marché de la ville dans le prolongement de l'avenue qui part de l'École Militaire Préparatoire Technique (EMPT) au village d'Adjamé Bingerville. Le Révérend Père Hamard<sup>9</sup>, qui arriva à Bingerville en compagnie du Révérend Père Guimard, fut le créateur de la station de Bingerville deux semaines après l'octroi de la parcelle. La construction de l'église débuta en novembre 1904<sup>10</sup>.

Le second édifice religieux qui illustre l'architecture coloniale est le petit séminaire de Bingerville. Selon le Père Jean Baya<sup>11</sup>, l'édifice a été implanté à son emplacement actuel en 1940. La première pierre fut posée le 14 septembre 1940. En 1945, le rez-de-chaussée et le premier étage de ce grand bâtiment à galerie bordée d'arcs en ogive étaient achevés. Une toiture provisoire le protégeait et le deuxième étage ne fut construit qu'en 1949<sup>12</sup>. Les deux bâtiments de classes, formant deux ailes en retour par rapport au premier bâtiment, furent construits en 1949-1950 et en 1955-1958. Ils encadrent une grande cour équipée en terrain de sport.

<sup>7</sup> Cette demande s'inscrit dans le contexte de l'aménagement de la ville de Bingerville et de la création d'une nouvelle mission catholique. En effet, suite à la mort des missionnaires du fait de la fièvre jaune, la mission de Grand-Bassam a été brûlée, d'où la nécessité de bâtir une nouvelle mission dans la ville de Bingerville qui est devenue la nouvelle capitale de la colonie.

<sup>8</sup> Joseph GORJU, *La Côte d'Ivoire chrétienne*, Lyon, Librairie Catholique Emmanuel Vitte, 1915, p. 204.

<sup>9</sup> Préfet apostolique de la Côte d'Ivoire en 1899. Mort en 1909, il a été l'un des pionniers de l'Église en Côte d'Ivoire.

<sup>10</sup> Père Jean BAYA, Supérieur du petit séminaire de Bingerville, Bingerville (petit séminaire) interrogé le 17 octobre 2017.

<sup>11</sup> Ibidem.

<sup>12</sup> D'après le supérieur du séminaire, ce bâtiment a été couvert avec une toiture provisoire afin de résoudre le problème de logement des séminaristes qui quittaient Dabou pour Bingerville.





*L'église catholique de Bingerville*

À droite : vers 1914

Carte postale. Source : internet, consulté le 06 mai 2019.



Ci-dessus : en 2019 (Cliché Kouadio Théodore Yao)



Séminaire de BINGERVILLE : le 1<sup>er</sup> Décembre 1940

Ci-dessus : *Les débuts de la construction du séminaire de Bingerville, le 1<sup>er</sup> décembre 1940*

Source : Alphonse GUÉRIN, "Notre séminaire de Bingerville", *Écho des Missions africaines de Lyon* (15 décembre 1940, p. 9).

À droite :

*Un bâtiment du petit séminaire de Bingerville, 2019*

(Cliché Kouadio Théodore Yao)



L'administration coloniale mit en place **des équipements scolaires** dans le processus de la formation à Bingerville.

La première école qui vit le jour dans ce processus fut le Cours normal devenu aujourd'hui Lycée moderne de garçons Gnalega Mémé Jérémie. L'école fut bâtie en 1903 sur une superficie d'environ trois hectares (2,8 ha). C'était la première école d'enseignement supérieur de la colonie, dont la vocation était de former des agents destinés à l'administration : commis, postiers, moniteurs d'agriculture, etc. Mais à la fin de la formation, les candidats les plus méritants entraient à l'école William Ponty de Gorée au Sénégal d'où sortaient principalement des instituteurs et médecins. Cette école a connu plusieurs dénominations : Cours normal en 1903, École primaire

supérieure professionnelle en 1911, École primaire supérieure EPS en 1924, Collège moderne de garçons en 1947, Lycée classique et moderne de garçons en 1965, Lycée moderne de garçons Gnalega Mémé Jérémie depuis 2009. Elle est logée sur deux sites ; le premier et le second cycles sont séparés par la voie principale de la ville. Le bâtiment principal, qui est une illustration parfaite de l'architecture coloniale, est constitué de deux niveaux. Il abrite l'administration du lycée.



*Bâtiments coloniaux du Lycée moderne de garçons de Bingerville, 2019*  
(Clichés Kouadio Théodore Yao)

Une autre école était construite dans le quartier africain. L'école de Gbagba a été créée en 1916. Elle abritait deux bâtiments. Le premier servait de bibliothèque et le second de salles de classe<sup>13</sup>. Le bâtiment de la bibliothèque s'est totalement écroulé. Le second qui subsiste encore sert toujours de salles de classe. C'est un bâtiment de forme rectangulaire, à quatre pièces en enfilade, recouvert de tôles bac.



*Bâtiment colonial de l'école de Gbagba*

*Les restes de la bibliothèque de l'école de Gbagba*

(Clichés Kouadio Théodore Yao)

L'administration coloniale avait construit également plusieurs **logements pour ses fonctionnaires**. Au début de la création de la capitale, c'était des cases de bois surélevées par un soubassement de pilastres en briques de 2,50 mètres de hauteur. Ces logements étaient construits avec des matériaux plus résistants. L'épidémie de fièvre jaune qui avait frappé Grand-Bassam en 1903 obligeait les colons à l'abandonner et à construire en matériaux définitifs à Bingerville<sup>14</sup>. Il s'agissait de logements construits avec un soubassement en pierre élevé à une hauteur permettant de lutter contre la montée de l'humidité. Les nombreux orifices sur les façades devaient favoriser la circulation de l'air et la pénétration de la lumière naturelle dans les maisons.

<sup>13</sup> Jean Paul ASSEU, Sous-directeur de l'école de Gbagba, interrogé le 12 mai 2018.

<sup>14</sup> Pierre KIPRÉ (dir), *Mémorial de la Côte d'Ivoire*, Tome 2, Abidjan, Éditions Ami, 1987, p. 206.





*Quelques habitations de l'époque coloniale, 2019* (Clichés Kouadio Théodore Yao)

Il y avait en outre **des centres de santé** dont les bâtiments existent encore. Le projet de construction de l'hôpital, conçu et mis en étude depuis 1905, ne fut approuvé par le gouverneur général que le 23 juin 1907 à l'issue de l'avis favorable du médecin-inspecteur des services sanitaires civils. La construction a commencé à partir d'octobre 1907.

Au début de sa création, l'hôpital était

*« destiné à assurer le traitement des officiers, des fonctionnaires, des hommes de troupe, des employés et agents des services civils et militaires de la colonie payés par le service local et de leur famille. Seuls les Européens y étaient reçus. Les indigènes continuaient à aller à l'infirmerie de Bassam. Cette loi sera abrogée et les indigènes y seront admis. »*<sup>15</sup>

À côté de l'hôpital général, un hôpital psychiatrique fut créé en 1958<sup>16</sup>.

### ***L'hôpital général de Bingerville***

Carte postale vers 1910  
(Collection J.-J. Fadeuilhe)



Comme nous l'avons constaté, les bâtiments coloniaux de la ville de Bingerville sont de plusieurs types. Il y a des bâtiments à usage administratif, des édifices religieux, des équipements scolaires, des logements et des services de santé. Partant, **qu'en est-il de leur typologie stylistique ?**

Les bâtisseurs des maisons coloniales de la ville de Bingerville se sont inspirés de deux styles architecturaux : les styles gothique et roman.

<sup>15</sup> Joachim Coulibaly N'GOLO, *Bingerville à l'époque des Gouverneurs 1900-1934*, Mémoire de Maîtrise présenté sous la direction de M. Ch. Wondji, Université Nationale de Côte d'Ivoire, 1981, p. 26.

<sup>16</sup> M. Casmire AGRE AGRE, ex agent de l'hôpital psychiatrique, interrogé à Adjame Bingerville le 13 février 2018. Nous avons effectivement constaté des bâtiments qui ont l'architecture des maisons coloniales mais notre informateur ignorait la fonction à l'origine de ces bâtiments.

Le style gothique est né en France<sup>17</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, plus particulièrement en Île-de-France et en Picardie. Il se développe principalement dans la moitié nord du pays, puis s'étend aux autres régions et aux pays voisins. À l'origine, ce style est qualifié « d'art français », il ne sera appelé « gothique » qu'à partir de la Renaissance et est caractérisé par des voûtes sur croisées d'ogives, la présence d'arcs-boutants, de grands vitraux<sup>18</sup> et des façades très sculptées. C'est un style qui recherche la verticalité. Entre les piliers, le mur peut être complètement ouvert pour installer des vitraux qui laissent passer la lumière<sup>19</sup>.



*Vitraux illustrant des scènes de la Bible*  
(Façade de l'église Saint Augustin de Bingerville)



*Bâtiment à façade ogivale*  
(Petit séminaire de Bingerville)

(Clichés Kouadio Théodore Yao)

L'art roman précède dans l'ordre du temps l'art gothique. Cet art domine en Europe du début du XI<sup>e</sup> siècle au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Il dérive de l'art carolingien qui, sur un fond puissant de traditions romaines et gallo-romaines, s'est imprégné durant le haut Moyen Âge d'influences orientales : Asie, Proche-Orient, Byzance...

L'édifice roman est remarquable par sa force, sa plénitude, l'importance des masses, l'épaisseur des murs, par sa parfaite adaptation au pays, au climat, au sol qui le porte et dans lequel il est profondément enraciné. Le bâtiment de l'ex-palais de justice de Bingerville devenu aujourd'hui sous-préfecture répond à cette description et est une illustration de l'édifice roman.

## ***II - État de conservation du bâti colonial de Bingerville***

Dans *La protection du patrimoine culturel de l'humanité : sites et monuments*<sup>20</sup> il est dit que :

« Les monuments reconnus intéressants devront bénéficier d'une législation protectrice, et des autorités responsables (service public, municipalité, propriétaires, organismes privés...) seront chargées de veiller en permanence à leur entretien et à leur protection ».

En Côte d'Ivoire, c'est la loi n°87-806 du 28 juillet 1987<sup>21</sup> qui protège le patrimoine culturel. Cette loi prend en compte le patrimoine architectural colonial de la ville de Bingerville. Mais ce patrimoine, inconvenablement entretenu, tombe progressivement en ruine. Ainsi, malgré le classement de certains monuments de la ville comme patrimoine national, il est difficile de les distinguer car ils sont dans le même état de délabrement que tous les autres bâtiments coloniaux.

La raison est que la mairie de Bingerville n'a pas d'influence sur ces bâtiments dont chacun est géré par l'institution dont il est le siège.

Par ailleurs, les populations de Bingerville ne perçoivent pas les bâtiments coloniaux comme un héritage.

L'absence de politique de préservation et la négligence de la population à l'égard de ce patrimoine architectural colonial ont de nombreuses conséquences dont la dénaturation et la détérioration.

<sup>17</sup> [En ligne]. Disponible sur : URL : <https://www.meubliz.com/style-gothique/>. Page consultée le 30 mai 2018.

<sup>18</sup> Le vitrail est une composition translucide faite de pièces de verre, en général colorées, enchâssées dans des cadres de plomb. Le vitrail peut être figuratif : représenter des scènes de vie et raconter une histoire. Par exemple au Moyen Âge, le vitrail avait un rôle important dans l'enseignement religieux des populations chrétiennes illettrées. En raison de son rapport particulier à la lumière il est riche de significations plus profondes, allégoriques, symboliques et morales.

<sup>19</sup> Yolande BOREL et Véronique GIRARD, *Regards sur l'architecture : comprendre l'art et la technique des architectes*, Paris, Éditions du Sorcier, 1990. p. 41.

<sup>20</sup> L'UNESCO et son programme, *La protection du patrimoine culturel de l'humanité : sites et monuments*, Paris, UNESCO, 1969, p. 67.

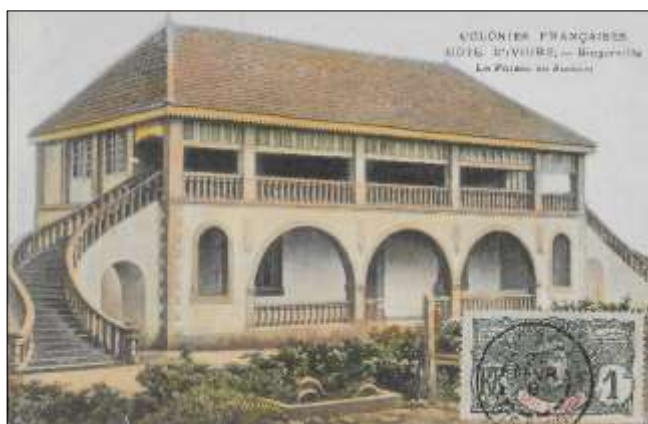
<sup>21</sup> [En ligne], URL : <http://oipc-ci.com/>



La principale cause de la dégradation du patrimoine architectural colonial de la ville de Bingerville est imputable à l'intervention humaine. En effet, après le départ du colonisateur, l'État de Côte d'Ivoire, qui se les est réappropriés, a procédé à des aménagements pour les adapter aux besoins du moment. Cette situation a entraîné la modification de certains bâtiments.

Ces modifications, faites dans l'ignorance totale des règles de l'art, ont eu des influences négatives sur la "vie" de certains bâtiments et contribuent grandement à la dénaturer du patrimoine. C'est le cas du bâtiment de l'ancien palais de justice qui abrite aujourd'hui les locaux de la sous-préfecture. Il a subi plusieurs modifications.

Son état actuel est le résultat des modifications dont il a fait l'objet. À l'origine, comme la plupart des bâtiments coloniaux, il avait des escaliers sur les façades latérales afin de permettre un accès plus rapide et aisé à l'étage. Il possédait aussi une véranda comme pratiquement toutes les maisons de l'époque. La toiture était à quatre versants en tuiles mécaniques proposés sur quatre façades. Ce bâtiment a perdu son architecture de départ à cause des modifications subies : suppression des escaliers sur les façades latérales, remplacement de la toiture par un type de toiture à deux versants en tôle avec une pente faible.



*L'architecture originelle (palais de justice, vers 1910)*  
Carte postale (Collection J.-J. Fadeuilhe)



*... et l'architecture actuelle (sous-préfecture, 2019)*  
(Cliché Kouadio Théodore Yao)

Outre l'intervention humaine qui entraîne sa dénaturer, le bâti colonial de Bingerville se détériore sous l'effet des intempéries.

Le mauvais état des murs de certains édifices est dû aux intempéries et à l'humidité qui est causée par l'infiltration de l'eau de pluie dans le bâtiment. La détérioration est également causée par les effets du temps. La majorité des toitures est dans un état de décrépitude très avancé. Le bois qui supporte les tuiles mécaniques est également vieux et laisse entrevoir des parties non couvertes par celles-ci. Il en est de même pour la structure métallique attaquée par la rouille à plusieurs endroits. On peut citer également la végétation qui pousse sur les façades de certains bâtiments coloniaux.

*Dégradation des murs d'un bâtiment colonial par des facteurs naturels*  
(Clichés Kouadio Théodore Yao)



### *III - Proposition pour la valorisation du bâti colonial de Bingerville*

La valorisation du patrimoine consiste à faire connaître et à mettre un patrimoine local (architectural, artistique, naturel...) en valeur afin de favoriser l'attractivité du territoire. Le but est ainsi d'augmenter les flux touristiques et de jouer un rôle de levier de développement. Ainsi, pour la valorisation du patrimoine architectural colonial de la ville de Bingerville, on peut créer un service dont le but sera de mener des actions comme la mise sur pied des activités d'animation et de diffusion du patrimoine et de l'archéologie destinées aux populations de Bingerville. En outre, ce service pourrait organiser des journées sur le thème du patrimoine et des ateliers destinés au grand public. Il pourrait identifier les événements à caractère historique susceptibles de faire l'objet d'une commémoration et les commémorer dans les sites qui abritent ces bâtiments coloniaux.

Ce service en charge de la valorisation du patrimoine architectural colonial de la ville de Bingerville pourrait faire également des efforts d'embellissement tels que l'ajout d'aménagements paysagers et l'installation d'éclairages saisonniers dans les sites abritant des bâtiments coloniaux.

Enfin, ce service pourrait actualiser les études archéologiques sur le patrimoine architectural colonial de la ville de Bingerville et assurer la remise en état des édifices abandonnés.

### *Conclusion*

Au terme de l'analyse, il convient de retenir que la ville de Bingerville abrite un immense patrimoine bâti hérité de la colonisation. La richesse de ce patrimoine se situe à deux niveaux : la typologie des bâtiments et l'histoire dont il est la trace matérielle. Cette richesse culturelle se trouve globalement dans un mauvais état de conservation lié au fait que l'État et les autorités de la ville ne prennent pas suffisamment de dispositions pour la préservation et la valorisation de ce patrimoine. À cela, s'ajoute l'indifférence de la population locale.

Il faudrait donc plus de rigueur dans la gestion de ce patrimoine afin de pouvoir l'intégrer dans le processus de développement durable cher à tout objet patrimonial.



*Mausolée et escalier, vestiges du tribunal coutumier indigène*

*Le mausolée symbolise le châtimeut du prisonnier.*

(Clichés Kouadio Théodore Yao)

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### Sources orales

- M. AGRE AGRE Casmire, Retraité, Adjame-Bingerville, interrogé le 13 février 2018
- M. ASSEU Jean Paul, Sous-directeur de l'école de Gbagba, École de Gbagba, interrogé le 10 mai 2018
- M. BAGODOU Augustin, Secrétaire général de la mairie de Bingerville, Mairie de Bingerville, interrogé le 13 février 2018
- Père BAYA Jean, Supérieur du petit séminaire de Bingerville, Bingerville (Petit séminaire), interrogé le 17 octobre 2017
- M. BOLOU Stéphane, Édicateur responsable du niveau collège et des visites à l'orphelinat de garçons de Bingerville, Bingerville (préau de l'orphelinat), interrogé le 11 octobre 2017

### Bibliographie .

- BOREL Yvonne, GIRARD Véronique, *Regards sur l'architecture, comprendre l'art et la technique des architectes*, Paris, Éditions du Sorbier, 1990, 61 p.
- GORJU (J.), *La Côte d'Ivoire chrétienne*, Lyon, Librairie Catholique Emmanuel Vitte, 1915, 264 p.
- GUÉRIN (Alphonse), "Notre séminaire de Bingerville", *Écho des Missions Africaines de Lyon*, 15 décembre 1940, p. 7-9.
- KIPRÉ (Pierre), (dir.), *Mémorial de la Côte d'Ivoire, Tome 2 : La Côte d'Ivoire coloniale*, Abidjan, Éditions Ami, 1987, 303 p.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Architecture coloniale en Côte d'Ivoire*, Ministère de la culture, Service du patrimoine culturel, Abidjan, CEDA, 1987, 311 p.
- N'GOLO (Joachim Coulibaly.), *Bingerville à l'époque des gouverneurs 1900-1934*, Mémoire de Maîtrise présenté sous la direction de M. Ch. Wondji, Université Nationale de Côte d'Ivoire, 1981, 247 p.
- SINOU (Alain), et al., *Les villes d'Afrique Noire : Politique et opérations d'urbanisation et d'habitat entre 1650 et 1960*, Paris, Ministère de la coopération et du développement, La Documentation française, 1989, 346 p.
- SOULILLOU Jacques (dir.), *Rives coloniales : Architecture de Saint-Louis à Douala*, Paris, Éditions Parenthèses et ORSTOM, 1993, 316 p.
- YAO Kouadio Théodore, *Le patrimoine architectural colonial de la ville de Bingerville, 1900 à 1991*, Mémoire de Master. S/d de Dr. BIOT KOUAO, Abidjan, UFR Sciences de l'Homme et de la Société (Département d'histoire) - Université Felix Houphouët Boigny, Année académique 2018-2019, 98 p.

Nous remercions nos maîtres Pr. Aka KOUAME et Dr. Bernardine BIOT KOUAO qui ont bien voulu diriger notre Mémoire dont la synthèse a permis de construire cet article.

Merci également à Jean-Jacques FADEUILHE qui m'a aimablement communiqué certains documents iconographiques.

### *Le jeu des amazones chez les enfants du Dahomey "Poupées et jouets exotiques"*

Chromo Liebig, Série n°1013, 1911.

(voir l'article p. 34-40)

